



Conseil économique et social

Distr. générale
8 mai 2017

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Troisième session
Addis-Abeba, 17 – 19 mai 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Séances de groupes parallèles sur les sous-thèmes du Forum

Document de référence sur le sous-thème : « Éliminer toutes les formes de pauvreté en Afrique »

I. État d'avancement en Afrique

Introduction

1. L'objectif de développement durable 1 appelle à mettre fin à la pauvreté, sous toutes ses formes, d'ici à 2030. Il vise également à garantir une protection sociale pour les pauvres et les personnes en situation vulnérable, à accroître l'accès aux services de base et à soutenir les personnes affectées par des événements climatiques extrêmes et d'autres chocs ou catastrophes économiques, sociaux ou environnementaux.
2. L'objectif 1 est étroitement lié à un certain nombre d'autres objectifs tels que :
 - a) L'objectif 2, qui vise à éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition avant 2030 et à assurer un accès universel à une alimentation saine, nutritive et suffisante tout au long de l'année ;
 - b) L'objectif 8, qui favorise la croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
 - c) L'objectif 10, qui appelle à réduire les inégalités de revenus, ainsi que les inégalités basées sur l'âge, le sexe, le handicap, la race, l'appartenance ethnique, les origines, la religion ou le statut économique ou autre, dans un pays.

II. Avancement de la mise en œuvre

3. Les progrès accomplis par l'Afrique depuis 2002 pour réduire la pauvreté sont tout à fait remarquables, le taux de pauvreté ayant été ramené de 55,6 % en 2002 à 41 % en 2013¹. De façon générale, la pauvreté a pourtant diminué beaucoup plus lentement en Afrique que dans les autres régions du monde et, en 2013, plus de 50 % des pauvres du monde vivaient en Afrique. Contrairement à la période 1990-2002, pendant laquelle le nombre absolu de personnes en situation d'extrême pauvreté en Afrique était passé de 276 à 391 millions, ce chiffre est resté stable depuis 2002, autour de 390 millions².

* E/ECA/ARFSD/3/1

¹ Le seuil international de pauvreté s'élève actuellement à 1,90 dollar des États-Unis par personne et par jour, en utilisant la parité de pouvoir d'achat en dollars des États-Unis de 2011.

² Toutes les données sont issues du *Rapport économique sur l'Afrique : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique*, 2017, CEA, Addis-Abeba.

4. Les pauvres d’Afrique sont plus éloignés du seuil de pauvreté que ceux d’autres régions du monde. Ce qui veut dire que, alors que leurs revenus augmentent, cela ne suffit pas pour passer au-dessus du seuil de pauvreté. L’écart entre riches et pauvres au niveau mondial est relativement faible (3,2 %), mais il est presque trois fois plus important en Afrique (8,8 %)³.

5. Le rythme des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté en Afrique a été entravé par des niveaux élevés d’inégalité des revenus au sein des pays. Malgré des écarts importants entre les pays, sept des dix pays plus inégalitaires au monde se trouvent en Afrique.

A. Structure économique

6. Le décalage existant entre les secteurs de croissance et la création d’emplois entrave la réduction de la pauvreté. Au fil du temps, le secteur agricole traditionnel a été progressivement délaissé, mais sans que ce soit au profit de la fabrication comme dans le schéma classique du développement économique et comme dans d’autres régions. De façon générale, le passage d’activités du secteur primaire et à des activités du secteur tertiaire en Afrique n’a pas conduit à la transformation structurelle souhaitée car ces dernières sont largement informelles et à faible productivité.

7. Le secteur des services absorbe plus de 40 % de la population active et compte pour la plus grande partie du produit intérieur brut (PIB) dans toutes les sous-régions. Les effets du secteur des services sur la réduction de la pauvreté dans son ensemble sont toutefois limités en raison de la prédominance d’emplois à faible productivité sans protection sociale dans le secteur informel.

B. Protection sociale

8. Les programmes de protection sociale incluent l’aide sociale, par exemple des prestations en espèces, les cantines scolaires et une aide alimentaire ciblée, ainsi que l’assurance sociale et les programmes du marché du travail, comme les pensions vieillesse, les pensions d’invalidité, l’assurance-chômage, la formation professionnelle et les subventions salariales, entre autres. Ces dernières années, de nombreux pays ont adopté des politiques visant à assurer une protection face à de multiples imprévus. Les programmes de protection sociale et de sécurité sociale font l’objet d’un intérêt accru depuis l’adoption à Windhoek, en octobre 2008, du cadre de politique sociale en Afrique de l’Union africaine. La portée et la qualité des initiatives de protection sociale en Afrique ont augmenté. Les programmes de transferts d’espèces en Afrique, par exemple, qui étaient très rares dans les pays à revenu intermédiaire avant 2000, étaient environ au nombre de 120 en 2012⁴.

9. Les régimes de protection sociale ont évolué, passant de programmes autonomes fragmentés à des systèmes intégrés, évoluant ainsi de l’aide alimentaire d’urgence ou d’autres initiatives ponctuelles à des programmes réguliers et prévisibles de prestations en espèces ou de travail rémunéré⁵. De plus en plus de pays s’efforcent de mettre en œuvre des systèmes de protection sociale alignés sur le cycle de vie de leurs habitants, pour faire face aux vulnérabilités associées à des étapes ou des événements spécifiques de la vie – comme la naissance, la grossesse, la jeunesse, la vieillesse, la maladie ou le handicap, par exemple⁶.

³ L’écart de pauvreté permet de mesurer de combien un pays ou une région se situe au-dessous du seuil de pauvreté.

⁴ Données de l’Union africaine.

⁵ Voir Monchuk, Victoria (2014), ‘*Reducing Poverty and Investing in People, The New Role of Safety Nets in Africa*’, Banque mondiale, Washington DC.

⁶ Voir Commission économique pour l’Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (2014), *Rapport OMD 2014 : Évaluation des progrès réalisés en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, Addis-Abeba. Disponible à l’adresse : http://www.undp.org/content/dam/rba/docs/Reports/MDG_Africa_Report_2014_FR.pdf.

10. Par ailleurs, comme les régimes formels de sécurité sociale couvrent, au mieux, 15 % de la population active en Afrique, certains pays procèdent aussi à une réforme de leurs systèmes de pensions et de santé pour inclure le secteur informel. Les dirigeants de l'Union africaine ont adopté le Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs ruraux (SPIREWORK) à l'intention des travailleurs exclus et des membres de leur famille.

11. Malgré les progrès réalisés ces dix dernières années, l'augmentation de la protection sociale pour les plus nécessiteux demeure une priorité.

III. Questions émergentes, défis et opportunités pour améliorer la mise en œuvre

12. La lenteur du processus de réduction de la pauvreté en Afrique est un défi énorme pour la réalisation de l'objectif de développement durable consistant à éliminer l'extrême pauvreté sur le continent d'ici à 2030 ; un changement significatif des taux de croissance historiques est donc nécessaire.

13. Du fait de la croissance rapide de la population active, il est plus difficile de transformer la structure de l'emploi. Au vu des tendances actuelles, c'est en Afrique que la population en âge de travailler connaît la croissance la plus rapide. On estime qu'entre 1960 et 2010, la population d'âge actif (15-64 ans) y a plus que quadruplé, passant de 154 millions à près de 650 millions, et elle continuera de croître au cours des 40 prochaines années.

14. Les jeunes sont particulièrement mal lotis en ce qui concerne l'accès aux possibilités d'emploi. Ils représentaient environ 35 % de la population active africaine en 2015, mais les trois cinquièmes du total des chômeurs. Dans la plupart des pays, le taux de chômage des jeunes est plus du double de celui des adultes. Le taux de chômage moyen des jeunes est d'environ 30 % en Afrique du Nord, alors que la moyenne mondiale est de 14 %.

15. En 2050, près de 60 % de la population africaine sera en âge de travailler et un travailleur sur quatre dans le monde sera africain. On estime que dans les dix prochaines années, l'Afrique devra créer 110 millions d'emplois pour absorber la main-d'œuvre actuelle et future. Ces dix dernières années, l'Afrique a créé plus 37 millions d'emplois rémunérés, mais la création d'emplois n'a pas suivi le rythme de l'augmentation du nombre de personnes rejoignant le marché du travail chaque année. Par conséquent, il est nécessaire d'améliorer les compétences, l'accès au financement, la promotion de l'entreprenariat et les services de placement.

16. Les défis liés à la vulnérabilité et à l'insécurité chez un grand nombre d'Africains sont des facteurs clés de ce programme politique, qui est également ancré dans d'autres instruments juridiques et politiques, tels que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, le Plan d'action continental de la Décennie africaine des personnes handicapées et le cadre stratégique de l'Union africaine pour une politique migratoire.

17. En outre, des systèmes de données peu performants et des lacunes dans les données entravent nettement l'efficacité du contrôle et de l'évaluation des progrès accomplis dans certains États membres. Plus précisément, la ventilation limitée des indicateurs par sexe ou par origine géographique est un autre obstacle à la collecte et à l'analyse des données. Dans ce contexte, la cible 17.18 est cruciale car elle encourage le suivi de données ventilées par « niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».

18. De nombreuses possibilités existent, comme le renforcement du développement économique et de l'esprit d'entreprise au niveau local ou la promotion de l'économie verte pour la création d'emplois et de moyens de subsistance. Selon un

récent rapport⁷, la part du secteur manufacturier dans le PIB a atteint 3,5 %, plus vite que la moyenne mondiale. En outre, les exportations de produits manufacturés ont doublé, de 50 milliards de dollars en 2005 à 100 milliards de dollars en 2015. La promotion du commerce intra-africain de produits manufacturés pourrait ainsi contribuer pour beaucoup à la réduction de la pauvreté en Afrique.

IV. Conclusions et recommandations stratégiques

19. La croissance économique est une condition nécessaire pour la réduction de la pauvreté en Afrique, mais la croissance seule ne suffit pas. La réalisation des objectifs de développement durable et, plus précisément, l'éradication de la pauvreté en Afrique demanderont une transformation structurelle rapide et partagée grâce à la diversification économique et à une industrialisation accélérée.

20. Pour que l'Afrique tire parti du dividende démographique, la croissance doit être suffisamment soutenue et élevée pour créer des emplois et absorber la population d'âge actif en pleine croissance. Elle doit être inclusive pour élargir les choix, créer des possibilités de moyens d'existence pour tous, surtout pour les femmes et les jeunes, et apporter des améliorations importantes et diversifiées au bien-être humain.

21. L'élargissement des programmes de protection sociale et de régimes appropriés ciblant les pauvres et les plus vulnérables, ainsi que le développement des compétences appropriées au moyen d'une éducation de qualité, de la formation technique et professionnelle et du développement de l'entrepreneuriat peuvent aussi réduire la pauvreté en Afrique.

22. Le processus Ouagadougou+10 sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif de l'Union africaine compte la protection sociale parmi ses six domaines prioritaires et on la retrouve également dans le premier Programme quinquennal prioritaire pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (2015-2019). Au titre de l'Aspiration 1, Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable, l'Agenda 2063 de l'Union africaine poursuit l'objectif d'un « niveau élevé de qualité de vie, de vie et de bien-être pour tous les citoyens », reconnaissant que la protection sociale doit être une obligation des États, en parallèle au Socle de protection sociale des Nations Unies, programme mondial auquel les États membres de l'Union africaine ont adhéré.

23. La mobilisation des ressources intérieures est essentielle pour réaliser l'objectif de développement durable relatif à la pauvreté en Afrique. C'est aussi ce que préconise le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en 2015 par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui précise, entre autres, que les politiques publiques et la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources nationales, selon le principe de l'appropriation nationale, sont un aspect essentiel de la réalisation des objectifs de développement durable.

24. L'Afrique doit élargir la marge de manœuvre budgétaire intérieure grâce à une croissance économique accrue pour une fiscalité plus large et progressive afin de permettre une augmentation des investissements publics en faveur de la promotion de l'emploi et de la protection sociale. En outre, elle devrait renforcer les partenariats dans le cadre de la coopération Sud-Sud afin de mobiliser des ressources de financement.

25. En termes d'opportunités communes, l'objectif de développement durable relatif à la pauvreté, l'objectif 1, peut être un puissant vecteur de renforcement de la responsabilisation mutuelle entre États membres et partenaires de développement. Chaque acteur a des responsabilités claires pour la réalisation de cet objectif.

⁷ Voir "Manufacturing more than doubles in sub-Saharan Africa, despite fall in share of GDP", disponible à l'adresse : <https://www.odi.org/news/782-manufacturing-more-doubles-sub-saharan-africa-despite-fall-share-gdp-%E2%80%93-new-report>.